

1.

Débitrice: **MORIER SA Constructions métalliques et véhicules**, Zone Industrielle C, **1844 Villeneuve**
2.

Date du sursis concordataire provisoire: 07.04.2006
3.

Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois
4.

Commissaire provisoire: Jacques Lauber, aab, rue du Midi 4, CP 6721, 1002 Lausanne
5.

Remarques: Par décision du 30 mars 2006, communiquée le 7 avril 2006, le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a accordé à MORIER SA, Constructions métalliques et véhicules, Zone Industrielle C, 1844 Villeneuve, un sursis provisoire de deux mois courant dès l'expédition de la présente décision qui a eu lieu le 7 avril 2006, a désigné M. Jacques Lauber, agent d'affaires breveté, Rue du Midi 4, CP 6721, à 1002 Lausanne, en qualité de commissaire provisoire.
Les créanciers ont vingt jours pour s'annoncer et pour faire valeur leur prétention auprès du commissaire susmentionné.
Une audience et d'ores et déjà fixée au jeudi 22 juin 2006 à 10:00 heures, à Vevey, Rue du Musée 6, 3ème étage.

Tribunal d'arr. de l'Est vaudois
1800 Vevey

(00163255)